

Sur convocation du conseil d'administration, les adhérents de l'association

« Sur les pas des Huguenots – section Isère »

se sont réunis le vendredi 1^{er} mars à 18h 30 pour délibérer sur les points à l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral ;
- Rapport financier ;
- Montant des cotisations 2019 ;
- Budget prévisionnel 2019 ;
- Modifications des statuts pour passer le nombre d'administrateurs de 9 à 15 ;
- Renouvellement des administrateurs ;
- Information sur la mise à disposition d'un local par la Communauté de communes du Trièves ;
- Informations sur la randonnée prévue en 2019 ;
- Questions diverses.

A cette assemblée générale ont été aussi conviés tous les élus des territoires traversés par le sentier des Huguenots.

Adhérents présents :

Mesdames :

- Anne-Marie Barbe ;
- Geneviève Brachet ;
- Albane Bronner ;
- Sabine Campredon ;
- Annie Chevillard ;
- Françoise Coquet ;
- Isabelle D'Ersu ;
- Bernadette Dubant ;
- Nicole Mellan ;
- Véronique Menvielle-Chabert ;
- Anne Pierson ;
- Anne-Marie Somnier ;
- Marie-Claire Terrier.

Messieurs :

- Guy Bouchayer ;
- Claude Bronner ;
- Marcel Calvat ;
- Jean-Paul Chabert ;
- Marcel Collomb ;
- Bernard Coquet ;
- Philippe Coujard ;
- Gérard Dangles ;
- Jean-Luc Guichard ;
- Philippe Lemonnier ;
- Michel Mellan ;
- Pierre Silvestre.

Ont donné pouvoir :

- Madame Armelle Coujard- Le Brazidec à Monsieur Philippe Coujard ;

Assemblée Générale 2018

- Monsieur Olivier Dodinot à Monsieur Marcel Collomb ;
- Madame Isabelle Fonters à Monsieur Marcel Collomb ;
- Monsieur Alain Fonters à Monsieur Jean-Luc Guichard ;
- Madame Michèle Lortsch à Monsieur Gérard Dangles ;
- Madame Reydellet Jeanine à Madame Anne-Marie Somnier ;
- Madame Lucette Ribet à Madame Annie Chevillard ;
- Monsieur Michel Ribet à Madame Annie Chevillard ;
- Madame Isabelle Riutort à Monsieur Guy Bouchayer ;
- Monsieur Lionel Valade à Monsieur Gérard Dangles.

Sont excusés :

- Madame Renée Barel ;
- Monsieur René Bonnet ;
- Monsieur Claude Brand ;
- Monsieur Serge Chaléon ;
- Monsieur Bernard Chevalier ;
- Monsieur François Dietz ;
- Madame Maryse Garnier ;
- Madame Rosemary Giovanetti ;
- Monsieur Jean-Louis Goutel ;
- Monsieur Jean-François Helly ;
- Madame Valérie Ressayre ;
- Madame Régine Zanardi ;
- Monsieur Elie Zanardi.

35 adhérents sont présents ou représentés sur 60, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Invités présents :

- Madame Geneviève Balestrieri, Elue à Jarrie ;
- Monsieur Frédéric Dumolard, directeur du musée du Trièves.
- Monsieur Christophe Engrand, maire de Barraux, vice-président de la communauté de communes du Grésivaudan, conseiller départemental ;
- Monsieur Yves Exbrayat, directeur de l'Office de tourisme de Grenoble ;
- Monsieur Jérôme Fauconnier, maire d'Avignonet, président de la communauté de communes du Trièves ;
- Monsieur Philippe Faure, maire de Laffrey ;
- Monsieur Guillaume Gontard, sénateur de l'Isère ;
- Monsieur Fabrice Hugelé, maire de Seyssins, président de l'Office de tourisme de Grenoble ;
- Monsieur Stéphane Loukianoff, technicien de la communauté de communes du Trièves ;
- Monsieur Pierre Mériaux, élu à Grenoble ;
- Madame Isabelle Miroglio, élue à La Tronche ;
- Monsieur Jacques Nier, représentant le plateau des Petites Roches ;
- Madame Valérie Paolasso, Elue à Laffrey ;
- Madame Frédérique Puissat, sénatrice de l'Isère ;
- Monsieur Benjamin Trocmé, conseiller départemental ;
- Madame Frédérique Steinberg, réalisatrice de film ;
- Madame Marie-Claire Terrier, maire de Clelles et conseillère régionale.

Sont excusés :

- Monsieur Henri Baile, maire de Saint-Ismier ;
- Monsieur Jean-Pierre Barbier, président du Conseil départemental ;
- Madame Nadine Bari, Elue à La Mure et vice-présidente de la communauté de communes de la Matheysine ;
- Madame Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère ;
- Monsieur Thierry Bonnet, ville d'Echirolles ;
- Madame Chantal Carlioz, vice-présidente du Conseil Départemental ;
- Madame Emilie Chalas, députée de l'Isère ;
- Monsieur Jean-Charles Colas-Roy, député de l'Isère ;
- Monsieur Jean-François Helly, maire de Prébois ;
- Monsieur Jean-Louis Hilaire, président de l'association nationale « Sur les pas des Huguenots » ;
- Madame Catherine Kamowski, députée de l'Isère ;
- Madame Martine Kohly, vice-présidente du Conseil départemental ;
- Monsieur Eric Piolle, maire de Grenoble ;
- Monsieur Alain Rougale, vice-président de la Communauté de communes du Trièves ;
- Monsieur Jean-Jacques Veillet, trésorier de l'association nationale « Sur les pas des Huguenots » ;
- Monsieur Olivier Véran, député de l'Isère.

Monsieur Gérard Dangles, Président de l'association Sur les pas des Huguenots – section Isère, ouvre la séance et souhaite la bienvenue et les remercie pour leur présence l'ensemble des participants à cette assemblée générale. Il remercie Messieurs Fabrice Hugelé, Président de l'Office de tourisme de Grenoble et Monsieur Yves Exbrayat, directeur du même Office, pour l'aide qu'ils ont apporté à l'organisation de cette assemblée et notamment au prêt de la salle où elle se tient. Il laisse la parole à Monsieur Fabrice Hugelé.

Monsieur Hugelé souhaite la bienvenue aux participants. Il montre le grand intérêt que porte l'Office de tourisme de Grenoble au projet de l'association et l'assure de son total soutien pour les années à venir, et notamment pour son implication plus étroite dans la recherche d'adhérents et de son implantation future sur l'agglomération.

Le Président ouvre l'assemblée générale qui débute par 4 interventions :

- Monsieur Philippe Lemonnier retrace l'Histoire du Protestantisme à travers les dates marquantes, de ses origines à nos jours :
 - o 1577 : Thèses de Luther ;
 - o 1533 : Calvin rompt avec l'Eglise catholique ;
 - o 1562 : début des Guerres de religion ;
 - o 1589 : sacre d'Henri IV ;
 - o 1589 : Edit de Nantes ;
 - o 1685 : révocation de l'Edit de Nantes, début de l'exil,
 - o 1789 : Droits de l'homme ;
 - o 2017 : 500 ans de la Réforme.
- Madame Sabine Campredon retrace la traversée musicale de l'Isère effectuée par le violoncelliste Eric Longworth accompagné par son caméraman du 28 août au 22 septembre 2016. Cette randonnée a donné lieu à de nombreux échanges musicaux, culturels et sociaux tout au long de ce parcours. Sabine Campredon nous évoque ensuite la randonnée d'itinérance musicale « Jusqu'où tu es chez toi » portée par l'association « Culture Ailleurs ».

Assemblée Générale 2018

- Monsieur Gérard Dangles rappelle les origines de l'association nationale et locale et insiste sur l'impact fort que pourrait avoir une fréquentation importante sur le sentier des Huguenots pour l'économie des villages traversés. Il rappelle l'évolution de la fréquentation sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle (5000 pèlerins français en 1990, 35000 au départ du Puy-en-Velay en 2015). En 2017, ce sont 3 500 randonneurs qui sont partis de Poët-Laval.
- Diffusion des 4 reportages effectués par FR3 lors de la randonnée « La traversée de l'Isère – sur les pas des Huguenots » organisée par l'association en septembre 2017. Ces reportages répondent en partie à la question de Monsieur Nier qui demande quelles actions sont engagées pour accroître la notoriété du sentier.

ASSEMBLEE GENERALE

1) Rapport moral.

- a. Relation entre association nationale et association locale.

Le Président revient sur les rapports entre l'association nationale et l'association locale :

- L'association nationale a principalement pour objet de représenter le sentier au niveau national et international. C'est Elle qui est en relation avec toutes les instances nationales : Etat, Régions, Fédération française de randonnée pédestre, etc. Elle définit les actions à mener pour accroître la notoriété du sentier (présence sur les salons, réalisation d'un topo-guide) et donc pour permettre une augmentation de sa fréquentation. Elle recueille les cotisations et subventions de tous adhérents personnes morales : Etat, Régions, Départements, Communautés de communes, Hébergeurs, commerces, etc..
- L'association locale s'occupe principalement de la promotion locale du sentier. Elle permet aussi une relation plus proche avec les instances locales, principalement le Département, les Communautés de communes, les communes, les hébergeurs, les commerces et les associations locales. Elle organise des manifestations destinées à faire connaître le sentier, elles sont adressées à toutes personnes désirant participer, habitantes ou pas du Département. Elle recueille les cotisations des particuliers. Une réflexion est en cours au niveau national pour définir de façon précise les relations entre association nationale et locale, tant au niveau des responsabilités qu'au niveau de la collecte des cotisations. Pour l'instant chaque adhérent local verse sa cotisation à l'association locale. Celle-ci reverse 50% de la cotisation à l'association nationale et de ce fait l'adhérent à l'association locale devient adhérent de l'association nationale.

- b. L'organisation des randonnées annuelles.

Tous les ans, l'association organise une randonnée de quelques jours sur le sentier. Ces randonnées sont ouvertes à tous.

- En 2016 : du Percy à Laffrey avec étape à Mens et à La Mure ;
- En 2017 : La traversée de l'Isère du Percy à Barraux en 9 étapes : Le Percy, Mens, La Mure, Laffrey, Vizille, Echirrolles, Grenoble, Biviers, Saint-Pancrasse, Saint Bernard du Touvet, Barraux.
- En 2018 : De Chatillon-en-Diois à Mens en 3 étapes : Les Nonières, Le Percy, Mens.

Assemblée Générale 2018

- En 2019 est prévu une randonnée entre Poët-Laval et Chatillon-en-Diois dont les détails sont donnés en fin d'assemblée.
- c. Mise à disposition par la Communauté de communes du Trièves d'un local à Mens destiné à l'accueil des randonneurs. Ce local sera ouvert du mois de mai au mois de septembre les jours de fermeture de l'Office de tourisme.

Le rapport moral est proposé au vote des adhérents :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 35

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

2) Rapport financier.

a. Bilan.

N° de compte	Libellé	Actif	Passif
120000	Report à nouveau		2 608,34
503001	Crédit agricole – action	15,30	
512101	Crédit agricole – compte courant	290,48	
512102	Crédit agricole – Livret A	3 327,60	
531001	Caisse	95,88	
	Total	3 729,26	2 608,34
	Résultat	1 120,92	

b. Compte d'exploitation.

N° de compte	Libellé	Débit	Crédit
606800	Achats non stockés	221,55	
623900	Organisation de manifestations	634,00	
626000	Frais postaux	28,8	
626100	Hébergement internet	56,24	
628001	Reversement cotisation nationale	710,00	
628100	Cotisation locale	20,00	
708900	Organisation de manifestation		620,00
740001	Subventions		1 210,00
756001	Cotisations adhérents		945,00
760001	Revenus financiers		16,51
TOTAL		1 670,59	2 791,51
	Résultat		1 120,92

Le compte « 623900 Organisation de manifestation » est en partie compensé par le compte « 708900 » qui correspond à la participation des randonneurs.

Assemblée Générale 2018

Le reversement de 710 € à l'association nationale correspond à la part des cotisations locales qui est reversée à l'association nationale. Exceptionnellement le taux de reversement était de 75% en 2018 pour faire face aux difficultés financières de l'association nationale, dues au non versement des subventions Leader.

Le rapport financier est proposé au vote des adhérents :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 35

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

3) Montant des cotisations 2019.

Le Président propose que la cotisation 2019 reste fixée à 20 €. Il rappelle que cette cotisation est versée pour moitié à l'association nationale, les adhérents de l'association locale étant ainsi adhérent de fait à l'association nationale.

Le montant des cotisations à 20 € est proposé au vote des adhérents :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 35

Le montant de cotisations fixé à 20 € est adopté à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

4) Budget prévisionnel 2019.

Libellé	Débit	Crédit
Fournitures diverses	500	
Achat Eco-compteur	6 486	
Réalisation film sur la Réforme	20 000	
Dépenses organisation de manifestation	500	
Défraiement bénévoles randonnée	1 600	
Aménagement local Mens	600	
Frais postaux	200	
Site Internet	80	
Cotisation association locale	20	
Reversement association nationale	750	
Cotisation des adhérents		1 500
Bénévolat		1 600
Subventions communes et CDC		1 150
Subventions compteur		6 486
Subvention film Réforme		20 000
TOTAUX	30 736	30 736

Assemblée Générale 2018

Le défraiement des bénévoles correspond à l'accompagnement de la randonnée de septembre (accompagnants brevetés) et des conducteurs permettant le transport des bagages et la conduite de la voiture balai. Ces coûts sont traditionnellement reversés en intégralité sous forme de dons à l'association.

La cotisation des adhérents est reversée pour 50% à l'association nationale.

L'appel à subventions pour l'achat d'un éco-compteur est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Subventions compteurs	Dépenses	Recettes
Compteur Pyro	6 486	
Subventions		
Communes		
Monestier du Percy		80
Le Percy (commune étape)		200
Prébois		80
Mens (commune étape)		333
Saint-Jean d'Hérans		80
Cognet		80
Ponsonnas		80
La Mure (commune étape)		333
Nantes en Ratier		80
Saint Honoré		80
Villard Saint -Christophe		80
Cholonge		80
Laffrey (commune étape)		200
Communautés de communes		
Trièves		1 000
Matheysine		1 000
Département		1 200
Région		1 500
TOTAL	6 486	6 486

Le montant demandé à chaque commune est fonction de sa position sur le sentier :

- 80 € pour les communes traversées ;
- 200 € pour les petites communes étapes (moins de 1 000 habitants) ;
- 333 € pour les communes étapes de plus grande communes (plus de 1 000 habitants)

Ces montants sont bien évidemment proposés à chaque commune qui donne en fonction de ses moyens.

Le Président rappelle que le compteur est le moyen le plus fiable pour quantifier les passages sur le sentier. Mais les chiffres collectés ne peuvent être exploités qu'à partir de la troisième année. En effet, le compteur ne fait pas la différence entre les ramasseurs de champignons, les randonneurs occasionnels ou les chasseurs. Le nombre des autochtones qui passent devant le compteur est sensiblement identique d'une année sur l'autre. C'est la progression d'année en année qui va nous informer de l'augmentation de la fréquentation due aux randonneurs sur le sentier des Huguenots. Il est donc important de placer ce compteur rapidement.

Le Budget prévisionnel est proposé au vote des adhérents :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 35

Assemblée Générale 2018

Le budget prévisionne est adopté à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

5) Modifications des statuts.

Le Président propose d'augmenter le nombre des administrateurs afin que chaque territoire traversé par le sentier puisse avoir au moins un représentant au Conseil d'administration de l'association. Il propose de passer de 9 à 15 administrateurs.

La modification des statuts pour faire passer le nombre d'administrateur de 9 à 15 est proposé au vote des adhérents :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 35

La modification des statuts pour augmenter le nombre des administrateurs est adoptée à l'unanimité des adhérents présents ou représentés.

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer les démarches nécessaires à cette modification.

6) Election des administrateurs.

Les administrateurs sont élus pour trois ans. Les statuts prévoient un renouvellement des administrateurs par tiers chaque année.

L'association étant dans sa troisième année d'existence, aucun des administrateurs n'a encore effectué trois années de mandat. Comme l'année précédente il est demandé parmi les administrateurs élus à la création de l'association qui souhaitent être sortants. Mesdames Véronique Menvielle-Chabert et Bernadette Dubant se déclarent sortantes et se représentent. Monsieur Dominique Viallet, trop pris par ailleurs, a souhaité démissionner.

En plus des deux administratrices sortantes, le Président souhaite que des adhérents issus des autres territoires se présentent. Font acte de candidature :

- Madame Geneviève Balestrieri de Jarrie ;
- Monsieur Philippe Faure de Laffrey ;
- Monsieur Jacques Nier du plateau des Petites Roches.

La candidature des 5 candidats au poste d'administrateur est mise aux voix. Le résultat du vote est le suivant :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 35

Mesdames Geneviève Balestrieri, Bernadette Dubant, Véronique Menvielle-Chabert, et Messieurs Philippe Faure et Jacques Nier sont élus administrateurs à l'unanimité.

Le Conseil d'administration de l'association est donc composé de :

- Geneviève Balestrieri ;
- Sabine Campredon ;
- Jean-Paul Chabert ;
- Françoise Coquet ;
- Philippe Coujard ;
- Gérard Dangles ;
- François Dietz ;
- Bernadette Dubant ;
- Philippe Faure ;
- Véronique Menvielle-Chabert ;

- Jacques Nier.

Le conseil se réunira prochainement pour réélire son bureau et décider des actions futures.

7) Aménagement et permanence au local d'accueil à Mens.

Afin d'aménager le local avant le 2 mai, date de tenue de la première permanence, merci aux adhérents disponibles de se faire connaître.

Le local sera équipé d'un téléphone, d'un accès internet. Le Président s'occupe de l'achat d'un ordinateur, d'une imprimante et des logiciels utiles.

Dès que les dates d'ouverture de l'Office de tourisme de Mens nous seront communiquées nous organiserons un planning de permanence du local. Ces permanences se tiendront entre 14 heures et 17 heures. Il ne devrait pas y avoir plus de 100 journées à assurer, donc moins de 2 jours de permanence par adhérent.

8) Randonnée de septembre.

L'association organise du 23 au 29 septembre une randonnée sur 7 jours entre Poët-Laval et Chatillon-en-Diois. La randonnée de la première étape, longue de seulement 6,24 km partira à 14 heures de Poët-Laval, ce qui laissera le temps aux participants venant de loin d'arriver et à ceux sur place de bonne heure de visiter le musée. Les autres étapes partiront à 9 heures le matin. Les randonneurs peuvent choisir de randonner sur les 7 étapes ou ne choisir que quelques étapes.

L'association se charge :

- D'un contact préalable avec les municipalités étapes pour un éventuel accueil en fin de randonnée ;
- des randonnées proprement dites ;
- du portage des bagages ;
- de la gestion d'une voiture balai ;
- de l'organisation chaque fin de journée d'un temps d'échange, d'une visite ou d'une conférence ;
- de la réservation d'un endroit de restauration le soir ;
- Du transport des randonneurs du lieu de restauration à leur hébergement si celui-ci est trop éloigné et du retour le lendemain sur le lieu de départ.

L'association ne prend pas en charge :

- Le transport jusqu'à Poët-Laval ;
- La réservation des hébergements, chaque randonneur doit contacter et réserver soi-même son hébergement ;
- Le pique-nique du déjeuner. De nombreux hébergeurs proposent des paniers repas ;
- L'organisation de la randonnée s'arrête à l'arrivée à Chatillon-en-Diois. Chaque randonneur doit gérer son retour. Pour ceux qui arrivent en voiture, il est conseillé, dans la mesure du possible, de laisser son véhicule à l'étape finale et de rejoindre par un moyen public le lieu de départ ;
- L'étape de Rimon et Savel et celle de Valcroissant disposant de peu d'hébergements il est conseillé de réserver un hébergement à Die, l'association se charge du transport des randonneurs du lieu d'arrivée à Die et le lendemain de Die au lieu de départ ;
- Une participation sera demandée à chaque randonneur pour couvrir les frais de transport (voiture balai, transport des bagages, transport aller/retour sur Die, éventuellement frais d'animation du soir) ;
- Une fiche de réservation est téléchargeable à partir du site de l'association :

Description de la randonnée entre Poët-Laval et Chatillon-en-Diois :

Date	Départ	Arrivée	Distance	Dénivelé +	Dénivelé -	Durée prévue
23-sept	Poët-Laval	Dieulefit	6,24	150	135	01:30
24-sept	Dieulefit	Bourdeaux	15,71	514	511	06:00
25-sept	Bourdeaux	La Chaudière	13,65	789	320	05:30
26-sept	La Chaudière	Rimon Savel	16,83	827	703	06:00
27-sept	Rimon Savel	Die	20,57	356	960	06:30
28-sept	Die	Valcroissant	7,86	546	333	03:30
29-sept	Valcroissant	Chatillon-en-Diois	11,59	700	727	05:30
	TOTAL		92,45	3 882	3 689	

9) Questions diverses.

- Monsieur Marcel Calvat préconise que soit constitué des collèges au sein du Conseil d'administration : collège randonneur, collège hébergeur, collège, commerçants, etc. Cette proposition sera discutée lors du prochain Conseil d'administration.
- Monsieur Jérôme Fauconnier remercie le Président pour son implication, ainsi que l'ensemble des bénévoles acteurs dans cette association.
- Avant de clore l'assemblée, le Président rappelle, une fois encore, la nécessaire implication de l'ensemble des territoires concernés. Il espère de nombreuses futures adhésions pour participer à la réussite de ce formidable projet.

A 20 h 30 plus personne ne demandant la parole le Président déclare l'assemblée générale terminée et invite les participants à se retrouver autour d'un verre de l'amitié.

Fait à Mens le 3 mars 2019

Le Président
Gérard DANGLES

Le Trésorier
Jean-Paul CHABERT

La Secrétaire
Bernadette DUBANT